



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 29 mai 2015

## Mutuelle Générale

### L'assemblée générale de la Mutuelle Générale se tiendra les 5 et 6 juin.

A l'ordre du jour de celle-ci, il y a principalement les votes sur l'organisation concrète du partenariat entre la Mutuelle Générale et Mala-koff Médéric et les conséquences statutaires.

Dans une période de fort recul des droits et garanties en matière de protection sociale, la **Fédération CGT-FAPT conteste ce regroupement.**

Les arguments développés par la Mutuelle Générale sont plus près de ceux développés par les entreprises capitalistes lors des rachats aux cessions d'autres entreprises. La démocratie mutualiste, la santé des postiers et des télécommuni-cants, actifs et retraités, la couverture des soins n'y ont pas beaucoup de place.



# MUTUELLE GÉNÉRALE

## DOIT-ON SE PRÉPARER À UN CHANGEMENT DE NOM ?

Ainsi nous contestons ces regroupements d'organismes de complémentaire santé, qui se font plus dans l'objectif de « gagner des parts de marché » que dans celui de développer les droits et garanties des citoyens, en matière de santé.

Derrière ces regroupements, n'y a-t'il pas l'objectif, clairement affiché du MEDEF de remplacer la sécurité sociale, ou au moins une part de la couverture santé.

Certes la Mutuelle Générale connaît un vieillissement de ses adhérents lié à l'arrêt de recrutement de fonctionnaires à La Poste et France Télécom / Orange qui entraînera à terme une diminution du nombre de ses adhérents.

**Pour autant les arguments principaux développés par la Mutuelle Générale sont :**

 les obligations prudentielles imposées par Bruxelles qui nécessiteraient d'avoir de plus en plus de réserves financières qui remettent davantage en cause le caractère non lucratif des mutuelles.

**Le capitalisme nuit gravement à la santé**

 les conséquences de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui prévoit des complémentaires santé obligatoires au rabais dans les entreprises, diminuant d'autant les adhésions individuelles des mutuelles.

## Pour la CGT, ces deux arguments dépendent de choix contestables



**Pour la CGT**

C'est une meilleure couverture des garanties de remboursement qui doit être recherchée ainsi que des actions de prévention. Or aujourd'hui, c'est loin d'être l'objectif de ces regroupements.

La situation de perte d'adhérents historiques de la Mutuelle Générale est liée aux choix des opérateurs La Poste et FT/Orange qui ont décidé de ne plus recruter de fonctionnaires.

### La CGT-FAPT a toujours contesté cette décision

**Pour la CGT**

Il doit y avoir respect des règles démocratiques propres à chaque organisme.

Concernant la Mutuelle Générale, les sections départementales doivent être maintenues pour que l'ensemble des mutualistes puissent s'exprimer.

La transparence doit aussi être complète que ce soit dans le partenariat avec Malakoff Médéric ou dans celui de la Banque Postale Assurance santé.



## Et La Poste dans tout ça !

Il existait déjà une filiale commune entre la Banque postale et la MG : La Banque Postale Assurance Santé. Malakoff-Médéric rentre maintenant dans son capital. En supplément, La Poste et Malakoff-Médéric ont développé un fond de placement dont le siège est au pays bas !

**On est très loin des besoins en termes de couverture santé.**

**Pour la CGT**

Les garanties des mutualistes doivent être améliorées. Pour cela les employeurs doivent participer financièrement à la cotisation des adhérents qu'ils soient actifs ou retraités.

# LA CGT-FAPT AGIT EN CE SENS

## Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones... → (persol) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	

